

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 novembre 2012
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 13 novembre 2012 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. M. BRUNET. Mmes MARTIN. GARCIA. MM. FAYOS. ROSSELL S. VINCENT.

ABSENTS :

Mmes CHENAULT. FABRE. MM. ARTAUD. ESPEUT. ROSELL B. SOLA.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle GARCIA

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 octobre 2012

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 02 octobre 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Finances. Décisions modificatives.

❖ Décision modificative n°2 : Budget Communal 2012.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°2.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
657362	F	D	Subvention Budget CCAS	+ 600.00€
2111	I	D	Terrain	+ 150 000.00€
6574	F	D	Subvention organisme de droit privé	- 600.00€
2313/140	I	D	Travaux Zone 1NA	- 150 000.00€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour effectuer la décision modificative n°2 sur le Budget Communal 2012.

❖ Décision modificative n°1 : Budget CCAS 2012.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
658	F	D	Charges diverses gestion courante	+ 600.00€
7474	F	R	Subvention Commune	+ 600.00€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget CCAS 2012.

2. Marché Public. Approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de construction d'une chaufferie et d'un silo à bois déchiqueté - lot 1 : Terrassement/VRD/Gros œuvre.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été autorisé à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une chaufferie et d'un silo à bois déchiqueté pour le lot 1 : Terrassement/VRD/Gros œuvre avec le Groupement CMC/JOSENDE pour un montant initial de 165 392.06€HT.

Or, il convient de conclure un avenant n°1 au marché susvisé.

Ce dernier consiste à :

- la réalisation de travaux supplémentaires (cunettes, siphons),
- la modification du choix de la finition des espaces extérieurs qui est venue se greffer au projet,
- les travaux non réalisés prévus dans le marché de base entraînant de ce fait une moins value.

De ce fait, il résulte :

▪ Le montant du marché initial s'élevait à	165 392.06€HT
▪ Le montant de l'avenant n°1 en plus value s'élève à	8 855.00€HT
▪ Le montant de l'avenant n°1 en moins value s'élève à	4 657.64€HT
▪ Le nouveau montant du marché modifié est de	169 589.42€HT
▪ soit une majoration de 2.54%.	

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'approuver cet avenant n°1 et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - approuve l'avenant n°1 relatif aux travaux de construction d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté pour le lot 1 : «Terrassement/VRD/Gros œuvre» avec le Groupement CMC/Josende et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

3. Urbanisme.

- ❖ Pour info. Enquête Publique Centre Technique des Artigues.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire afin qu'il présente ce point.

Monsieur Jean-Pierre Inglès informe le Conseil Municipal que depuis le 5 novembre et jusqu'au 23 novembre 2012 une enquête publique conjointe se déroule dans nos locaux.

Il s'agit d'une part d'une enquête sur l'utilité publique des travaux relatifs au projet de construction d'un centre technique d'exploitation routière et d'une enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles que le Département des Pyrénées Orientales doit acquérir par voie d'expropriation pour l'opération précitée.

A titre privé, la Commune de Bolquère devra céder dans le cadre de cette opération la totalité des parcelles B387-B38 et B39 et en partie B492 (162 m² sur 364 349m²) et B37 (1000m² sur 3560m²).

❖ ERDF : Convention de servitudes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire afin qu'il présente ce point.

Ce dernier indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la parcelle C65 terrain d'assiette du Lotissement los Roucates, la Commune est sollicitée par ERDF afin d'obtenir l'autorisation de passage en souterrain sur la parcelle AM201 (rue des Sonnailles) à partir du poste transformateur CHANTYLOU.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de servitudes.

Vote : Unanimité.

4. Personnel. Ouverture de postes.

❖ Ouverture de quatre postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer quatre postes d'Adjoint Technique Contractuel (pour la surveillance du parking au pied des pistes de ski) à temps complet comme suit :

Deux postes à compter du 15 décembre 2012 au 30 mars 2013 inclus,
Un poste à compter du 1^{er} janvier 2013 au 30 mars 2013 inclus,
Un poste du 1^{er} décembre 2012 au 30 mars 2013.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer quant à ces créations de postes.

Vote : Unanimité.

❖ Ouverture de deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe contractuel à temps complet en renfort aux Services Techniques comme suit :

Un poste pour une période de 6 mois à compter du 17 novembre 2012,
Un poste du 1^{er} au 31 décembre 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer quant à ces créations de postes.

Vote : Unanimité.

5. SDIS. Renouvellement convention Commune/SDIS : Secours sur pistes au bénéfice des Collectivités et Exploitants des domaines skiables en cas de carence du secteur privé pour la saison 2012/2013.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a défini les modalités de son intervention relative aux secours sur pistes au bénéfice des collectivités et exploitants de domaines skiables en cas de carence du secteur privé pour la saison 2012/2013.

Le coût de chaque intervention réalisée sur le domaine skiable durant la saison 2012/2013 a été fixé à **162.54€** par intervention.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la présente convention correspondant à la saison 2012/2013.

Vote : Unanimité.

6. Affaires Associatives. Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de l'Association «Vivre à Bolquère».

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les Communes peuvent adhérer à des Associations si l'objet de celles-ci répond à un intérêt communal.

Par délibération en date du 03 octobre 2012, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de la Commune à l'Association «Vivre à Bolquère» et le versement de la cotisation statutaire correspondante.

Au vu de cette adhésion, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal à siéger au sein de cette Association.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne les membres du Conseil Municipal suivants :

- Monsieur Jean-Pierre Abel, Maire.
- Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire.

7. Divers. Projet photovoltaïque pour le bâtiment Hangar à Bois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition adressée par FONROCHE INVESTISSEMENTS domicilié à Roquefort portant sur l'installation d'une unité de production photovoltaïque sur toiture du bâtiment communal «Hangar à Bois».

La proposition commerciale de FONROCHE INVESTISSEMENTS correspond à la fourniture et à la pose de l'intégralité de la couverture sud du bâtiment sur lequel sera installée la centrale de production d'électricité photovoltaïque.

La surface d'exploitation disponible des toitures, pour une installation photovoltaïque sur le site est d'environ 641 m² avec un loyer annuel de 2,00€/m² de surface photovoltaïque (soit environ 1282€/an).

De plus, FONROCHE INVESTISSEMENTS propose une durée de bail de 21 ans ceci par le biais d'un bail emphytéotique administratif.

Par ailleurs, cette offre n'est valable qu'avec le tarif de rachat en vigueur soit 19.34 cts€/kWh.

Cependant, dans le cas où le tarif de rachat mentionné ci-dessus subirait une quelconque augmentation, il en découlerait une augmentation proportionnelle du loyer versé à la Commune.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur la proposition émise par FONROCHE INVESTISSEMENTS.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte la proposition de FONROCHE INVESTISSEMENTS et autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif et tous documents afférents à ce dossier.

8. Animation. Trio du Terroir. Demande de réservation de la Salle Polyvalente.

Monsieur Serge Rossell, Conseiller Municipal, ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du «Trio du Terroir» regroupant trois entités professionnelles : Monsieur Michel Benitto, boucher à la Cabanasse, Monsieur Patrick Rossell, éleveur à Bolquère et l'Hôtel/Restaurant Lassus – Maryline et Philippe Vallerio.

Ces dernières souhaitent organiser une soirée d'animation le mercredi 17 juillet 2013 où elles envisagent de faire un veau à la broche et demandent la possibilité de réserver la salle polyvalente pour les journées du mercredi 17 juillet 2013 dans la matinée au lendemain vers 12 h 00 pour avoir le temps de rendre la salle dans l'état d'origine.

De plus, ces trois entités demandent que la Mairie prévoit de bloquer le parking en face de la salle et leur mettre à disposition le mobilier tables et chaises de la salle ainsi que la salle de la cuisine.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à l'Assemblée Délibérante de se positionner sur les différentes requêtes formulées par les trois entités professionnelles.

Les membres présents – à l'unanimité – émettent un avis favorable quant à l'organisation de la soirée d'animation du 17 juillet 2013, décident de louer la Salle Polyvalente moyennant un tarif de 122€ correspondant à une journée de location.

Il a également été décidé de bloquer le parking en face de la Salle Polyvalente et de mettre à disposition le mobilier (tables et chaises) de la Salle ainsi que la Salle Cuisine tout au long de cette journée d'animation.

9. Syndicat Intercommunal Scolaire. Désignation de deux représentants de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2011, il avait été demandé de se prononcer quant à l'intégration de la Commune dans la compétence 4 : gestion de la crèche de la Cabanasse ainsi qu'à la modification des statuts du SIS.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - avait donné son accord.

A présent, Madame la Directrice du Syndicat Intercommunal Scolaire - en l'occurrence Madame Rapoport, sous couvert de Monsieur Tixador, Président, nous informe qu'en 2013, la Commune va intégrer de plein droit le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS).

De ce fait, cette dernière demande que la Commune de Bolquère désigne deux représentants de la Municipalité pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS).

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire :

- ✓ Madame Françoise Martin,
- ✓ Monsieur Jean-Louis Brunet.

10. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt. Modification des statuts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 25 septembre dernier, le Comité Syndical du Bassin Versant de la Têt a validé la demande d'adhésion de la Commune de Glorianes au sein du Syndicat.

Il en résulte une évolution des statuts, qui conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être approuvée à la majorité qualifiée des membres (Communautés de Communes, Syndicats, Communes).

Pour ce faire, le Syndicat invite le Conseil Municipal de Bolquère à se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Glorianes au sein du Syndicat ainsi que sur l'adoption de la nouvelle rédaction des articles 3, 8 et 12 des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - valide l'adhésion de la Commune de Glorianes au sein du Syndicat ainsi que sur l'adoption de la nouvelle rédaction des articles 3, 8 et 12 des statuts du Syndicat.

11. Divers. Contrats de fourniture de chaleur.

Monsieur le Maire précise que certains bâtiments communaux ont été raccordés à la chaufferie installée en 2007 au Bâtiment de la Nouvelle Ecole.

Pour ce faire, il serait judicieux de tarifier la fourniture en énergie calorifique livrée par la Commune aux différents usagers raccordés à cette chaufferie.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de vente en énergie calorifique comme suit :

- ✓ Une redevance dite R1, part variable proportionnelle à la consommation, fixée à 0.0421€TTC/KWh au 1^{er} Juin 2012.
- ✓ Une redevance dite R2, abonnement annuel proportionnel à la puissance de l'installation fixée à 12.34€TTC le Kw.

De plus, ces tarifs feront l'objet d'une révision du prix qui se décompose de la manière suivante :

- ✓ **Redevance dite R1** : tout au long de l'année les nouveaux coûts seront mis à jour dans le tableau de calcul pour obtenir le prix du kWh applicable ;

Ce prix correspondra au coût réel TTC de fonctionnement de l'installation connu aux échéances de facturation.

- ✓ **Redevance dite R2** : il est prévu une révision annuelle. L'indice de base sera l'indice BT40 du chauffage central (sauf électrique) connu au 31/12/2008, soit : 916.50 ; l'indice de révision sera l'indice connu au 31/12 de chacune des années suivantes. En outre, le gestionnaire pourra réévaluer la part d'autofinancement en fonction d'évènements.

Afin de concrétiser la fourniture en énergie calorifique, Monsieur le Maire préconise de passer et de signer un contrat de fourniture de chaleur avec les différents usagers. Il précise que le contrat est conclu pour une durée de 10 ans à compter de la date de mise en service à l'utilisateur, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - se prononce favorablement pour fixer les tarifs de vente en énergie calorifique aux différents usagers raccordés à cette chaufferie comme mentionnés ci-dessus, donne son accord pour passer des contrats de fourniture de chaleur avec les intéressés et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture de chaleur.

QUESTIONS DIVERSES

12. Affaires immobilières. Bail studio Place Guy Malé.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre dernier, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - ont donné leur accord pour passer un bail d'habitation avec les médecins du Centre Médical de Bolquère/Pyrénées 2000 pour l'occupation du studio sis à BOLQUERE, Place Guy Malé afin de pouvoir loger les jeunes gens qui viennent effectuer un stage au sein du Centre Médical de Bolquère.

Il a également été fixé le loyer à trois cents euros par mois d'occupation (toutes charges comprises) et Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat de location avec les jeunes gens.

Désormais, l'actuel stagiaire en poste a confirmé la prise en charge du loyer par l'Hôpital de Perpignan et non par les jeunes gens venant effectuer un stage au sein du Centre Médical de Bolquère.

De ce fait, il convient d'annuler et de remplacer la délibération précédente et d'établir un nouveau bail au nom de l'Hôpital de Perpignan.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 heures 00.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Serge ROSSELL Conseiller Municipal	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

